

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 AVRIL 2011 A 20H30

PRESENTS : M. le Maire, M. VION Bernard, Mmes BLOSSER Marie-Thérèse, TATOUD Josiane, BAUDART Monique, Melle BENOIT Sophie, M. LOMBARD Thierry, VION-BROUSSAILLES Richard, VABOIS Gérald, BRIQUET Dominique et CHEVASSU Morgan.

ABSENTS REPRESENTES :

Me CHAILLET Sylvie (pouvoir à Me TATOUD Josiane).
M. VION Sylvestre (pouvoir à M. VION Bernard).

ABSENTS : Me LEVILLAIN Karine et M. BLOSSER Pierre-Olivier.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. CHEVASSU Morgan en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal (article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Autorisation d'ester en justice (décision n°2011-05 du 23 mars 2011) :

VU la requête de Monsieur Denis BATTOCHIO déposée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon le 7/03/2011 sous le N° 11LY00591,
Le Maire autorise Maître LIOCHON, CLDDA 129 rue Sommeiller 73000 CHAMBERY, Avocat au Barreau de PARIS, à ester en justice dans cette affaire pour le compte de la Commune.

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire (ce dernier ne participant pas au vote) et le compte de gestion 2010 élaboré par Monsieur le Receveur Municipal (retraçant la comptabilité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010) :

- **Section d'exploitation :** 374 292,93 € en dépenses
 413 750,56 € en recettes
 + 28 481,31 excédent reporté 2009

laissant apparaître **un résultat excédentaire de : + 67 938,94 €**

- **Section d'investissement :** 365 075,88 € en dépenses
 207 119,55 € en recettes
 + 241 631,84 € excédent reporté 2009

laissant apparaître **un résultat excédentaire de : + 83 675,51 €**

Le résultat global s'élève donc à **+ 151 614,45 €**

De plus l'excédent des « restes à réaliser 2010 » en investissement s'élève à **+ 4 273,25 €** (133 726,75 € en dépenses et 138 000,00 € en recettes).

L'excédent de fonctionnement 2010 (+ 67 938,94 €) est affecté en totalité en recettes de fonctionnement 2011 du budget de l'eau.

L'excédent d'investissement 2010 (+ 83 675,51 €) et l'excédent précité des restes à réaliser 2010 se trouvent quant à eux automatiquement reportés en section d'investissement 2011.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET COMPTE DE GESTION 2010 DU BUDGET COMMUNAL:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 dressé par Monsieur le Maire (ce dernier ne participant pas au vote) et le compte de gestion 2010 élaboré par Monsieur le Receveur Municipal :

- **Section de fonctionnement :** 3 967 291,71 € en dépenses
 4 901 155,88 € en recettes

laissant apparaître **un résultat excédentaire de : + 933 864,17 €.**

- **Section d'investissement :**
 1 482 807,57 € en dépenses
 2 390 087,50 € en recettes
 115 334,67 € déficit reporté 2009

laissant apparaître **un résultat excédentaire de : + 791 945,26 €.**

Le résultat global s'élève donc à **+ 1 725 809,43 €** (incluant les 900 000 € de la vente du terrain pour la Résidence Touristique des Teppes).

De plus le déficit des « restes à réaliser 2010 » en investissement s'élève à **- 527 788,74 €** (682 088,43 € en dépenses et 154 299,69 € en recettes).

L'excédent de fonctionnement 2010 (+ 933 864,17 €) est affecté en totalité en recettes d'investissement 2011 du budget communal.

L'excédent d'investissement 2010 (+ 791 945,26 €) et le déficit précité des restes à réaliser 2010 se trouvent quant à eux automatiquement reportés en section d'investissement 2011.

2) BUDGET PRIMITIF 2011 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2011, qui se trouve **équilibré en fonctionnement (801 941,91 €) et en investissement (604 817,42 €), sans emprunt nouveau et sans subvention communale.**

Il a été décidé en juillet dernier de reconduire pour 2011 (du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011) les tarifications 2010 du prix de l'eau et de l'assainissement, de la location des compteurs et des abonnements annuels en matière d'eau et d'assainissement. Les tarifs pour l'exercice suivant seront donc votés en juillet prochain.

A partir de janvier 2011, la redevance d'assainissement du SIAV (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vanoise) s'ajoute à la facture d'eau et d'assainissement pour 1,90 €HT / m³ (taxe 5,5% en sus). Les sommes correspondantes sont encaissées par la Commune et reversées au SIAV, ce qui augmente les dépenses et recettes du budget de fonctionnement par rapport à l'année passée.

Les tarifs des prestations en régie du service eau et assainissement restent quant à eux inchangés.

Par ailleurs, notre contribution 2011 au budget du SIAV sera appelée en section de fonctionnement pour un montant de 62 000 €.

INVESTISSEMENTS 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT: (hors reports 2010 qui concernent les réseaux de l'entrée de la station, la fin de la maîtrise d'œuvre des réseaux du Plan, les réseaux des Teppes ainsi que les compteurs d'eau). Les nouveaux investissements autofinancés représentent 279 000 €TTC :

- 75 000 €TTC pour le solde des réseaux de l'entrée de la station.
- 50 000 €TTC pour le complément des réseaux des Teppes.
- 8 000 €TTC pour la mise en séparatif du Barioz.
- 139 000 €TTC pour les réseaux du Plan.
- 7 000 €TTC pour les acquisitions (compteurs 3 000 € et matériels divers 4 000 €).

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE: il est équilibré à **4 010 638,65 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 5 469 770,63 € en dépenses et recettes d'investissement.**

A) FONCTIONNEMENT GENERAL 2011 : il est prévu notamment

- la reconduction des dépenses courantes de gestion.
- une actualisation du budget de personnel tenant compte des évolutions réglementaires.
- un maintien de l'effort financier entrepris sur le budget d'entretien général (bâtiments, voirie, forêt et matériel roulant).
- la prise en compte du budget prévisionnel 2011 de l'Office du Tourisme, nécessitant une subvention de fonctionnement de 605 000 € et une subvention d'équipement de 5 000 € (montants équivalents à ceux de l'exercice précédent).
- un barème inchangé pour les indemnités des élus.
- les frais de représentation du Maire (1 000 €).
- les cotisations habituelles aux associations diverses d'élus : 35 000 € (41 065 € en 2010) tenant compte de l'adhésion (6 000 €) et de la cotisation annuelle (12 000 €) à Alpine Pearls, ainsi que de la résiliation concernant l'AMSM (Association des Maires des Stations de Montagne 29 000 € en 2010).

- les principales participations intercommunales :
 - budget SIVOM 2011 : 111 987 € (rappel 2010 : 105 126 €).
 - Plan qualité routes 52 000 € environ (50 669,58 en 2010).
 - SDIS 54 506 € (53 807 € en 2010).

B) FISCALITE DIRECTE LOCALE (TAUX DES 4 TAXES).

Il est décidé à l'unanimité de reconduire pour l'exercice 2011, les taux 2010 de la fiscalité directe locale.

<u>TAXE</u>	<u>TAUX (avant réforme)</u>	<u>TAUX REBASES 2010</u>
Taxe d'habitation	17.79	23,48
Foncier bâti	32.34	32,34
Foncier non bâti	156.49	164,07
Taxe professionnelle	22.58	30,09 (Cotisation Foncière)

C) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

	2011	rappel 2010
- HOCKEY CLUB :	30 200 € (votés en septembre dernier)	29 275 €
- CLUB DE SKI :	45 000 €	45 000 €
- CLUB DE CURLING	3 000 €	0 €
- CLUB SKI DE FOND BOZEL	1 000 €	0€
- FESTIMUSIQUE	20 000 € (votés en novembre dernier)	20 000 €
- CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE :	16 500 €	16 000 €
- LES PLANCHES	1 000 €	2 000 €
- ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES :	11 622,45 € (7 022,45 + 4000 périscolaire)	11 622,45 €
- AMICALE SAPEURS POMPIERS :	1 152,60 €	1 171,40 €
- CHORALE LES SITTELLES :	1 200 €	1 200€
- ANCIENS COMBATTANTS :	1 100 €	1 100€
- AMICALE PERSONNEL COMMUNAL:	2 500 €	2 400 €
- AIDE AUX AGRICULTEURS :	7 108,45 €	7 844,36 €
- CLUB CHANTECLAIR :	3 600 € (dont 1 800 € colide Noël)	3 400 €
- CLUB TARENTEISE JUDO :	800 €	600 €
- AS BOZEL FOOTBALL	100 €	40 €
- GEDA HAUTE-TARENTEISE (Comice Agricole):	80 €	80 €
- PUPILLES ECOLE PUBLIQUE :	0 €	80 €
- DON DU SANG :	80 €	80 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER :	80 €	80 €
- PREVENTION ROUTIERE :	80 €	80€
- ACCIDENTES DU TRAVAIL :	0 €	80 €
- ALZHEIMER SAVOIE	80 €	80 €
- ASSOCIATION LE MURGER	0 €	80€
- CROIX ROUGE FRANCAISE	80 €	80€
- HANDISPORT SAVOIE	80 €	80 €
- SCLEROSE EN PLAQUES	80 €	80 €
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	0 €	80 €
- VIE LIBRE	0 €	80 €
TOTAL	146 523,50 €	142 693,21

Elles sont acceptées à l'unanimité (n'ont pas participé au vote):

- Josiane TATOUD pour la chorale Les Sittelles et le Club Chanteclair,
- Bernard VION pour le Ski Club).

D) INVESTISSEMENTS 2011 : (hors reports 2010 qui concernent le préluce, la patinoire, l'église, les réseaux Entrée-Station, les réseaux d'électrification, la protection contre les inondations, les travaux de valorisation touristique Arcelin-Chavière, les sentiers (solde tour pédestre de tarentaise, signalétique Rossa-Montagne, accès Chapendu), les participations aux travaux du cinéma et du garage, les acquisitions de terrains et les soldes d'achats de matériels et travaux de bâtiments).

Le total des investissements nouveaux est autofinancé pour 1 505 000 € environ, sans recours à l'emprunt (l'emprunt inscrit au BP 2011 pour 710 000 € concernera uniquement le coût après subventions de l'opération de remplacement du télésiège de la Chaberne et réseaux complémentaires de neige de culture au Bochor, cet emprunt étant neutralisé par une redevance complémentaire versée par la SAS Labellemontagne sur la durée restante de la convention de délégation de service public).

Les investissements autofinancés concernent pour l'essentiel :

- des études : restructuration du pré'lude olympique et de l'église dans la perspective des travaux ultérieurs à partir de 2012.

- des achats : terrains, véhicules (tracto-pelle et petit utilitaire) et matériels divers (chaises salle polyvalente, guirlandes, outillages, informatique écoles et logiciels mairie).

- des travaux : Promenade Savoyarde de Découverte aux Prioux, Forêts (dépressage et plantations), voirie générale, voirie les Teppes, réseaux d'électrification, chaudière du camping, toiture chapelle des Granges, transformateur électrique, columbarium du cimetière, équipements TNT (télévision numérique terrestre), risques naturels (protection pistes Lancegralette et Monchus) et mise aux normes réglementaires des cuves à carburant du garage communal.

Pour ce qui concerne les travaux forestiers, les points suivants sont abordés :

- Demande de subvention pour travaux de dépressage : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la Région pour ces travaux estimés à 8 000 €HT.

- Destination des coupes de bois 2011 et désignation des garants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'affouage les parcelles 41-44-45, 6 et 22b ainsi que tous les chablis de l'année.

Les garants désignés l'an passé sont reconduits (Monique BAUDART, Bernard VION et Richard VION-BROUSSAILLES). Les tarifs de cession des menus produits de l'année 2011 sont arrêtés conformément au tableau élaboré par les services forestiers.

3) Avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 28 octobre 2005, à passer avec la SAS Pralognan Labellemontagne.

Par convention du 28 octobre 2005, la Commune a délégué l'exploitation de son service public des remontées mécaniques et des activités et équipements touristiques à la S.A.S. Pralognan Labellemontagne pour une durée de 20 années.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu la possibilité pour la Commune d'assurer la réalisation d'investissements prévus au programme d'équipements mentionnés au cahier des charges et ce dans la mesure où elle pourrait bénéficier de subventions publiques.

Le délégataire doit alors s'engager contractuellement à financer le solde restant à la charge de la Commune après subvention, dans le cadre d'une redevance.

Il est donc proposé que la Commune réalise sous sa maîtrise d'ouvrage les opérations et travaux suivants :

- remplacement du télésiège de la Chaberne,
- extension du réseau de neige de culture sur le plateau du Bochor.

La réalisation de ces travaux et opérations est prévue dans le courant de l'été 2011 pour une mise en service pour la saison d'hiver 2011/2012.

Le montant total et prévisionnel des travaux s'élève à 1,760 M€ H.T. (1,660 M€ H.T pour le télésiège et 100 K€ H.T. pour la neige de culture).

En complément de la redevance actuelle, le délégataire versera une redevance annuelle forfaitaire égale au montant de l'annuité de l'emprunt qui sera souscrit par la Commune pour financer les équipements précités (dans la limite de 70 000 € par an).

Il est inséré par ailleurs une disposition concernant la responsabilité de la Commune en matière de sécurité sur les pistes de ski et une clause conférant au délégataire un mandat fiscal (application de la loi de finances 2006).

Suite à l'avis positif émis par la Commission de délégation de service public, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant n°1 et autorise M. le Maire à la signer.

4) Demande de subvention au Conseil Général pour le remplacement du télésiège de la Chaberne.

Dans le cadre de l'avenant précité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général pour la réalisation de cette remontée mécanique.

5) Demande de subvention à l'Etat pour l'extension du réseau de neige de culture sur le plateau du Mont Bochor.

Dans le cadre de l'avenant précité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat pour la réalisation de cette extension.

6) Tarifs 2011- 2012 de la halte-garderie communale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'actualiser les tarifs de l'ordre de + 1,5 %.

HIVER 2011-2012	TARIFS	l'unité à partir de 5
MATIN – 3H	15.30 (au lieu de 15.10)	14.20 (au lieu de 14.00)
A-MIDI – 4H	18.25 (au lieu de 18.00)	16.65 (au lieu de 16.40)
Journée sans REPAS	26.10 (au lieu de 25.70)	23.45 (au lieu de 23.10)
Journée avec REPAS	36.85 (au lieu de 36.30)	33.25 (au lieu de 32.75)
Repas + Garde	11.15 (au lieu de 11.00)	10.15 (au lieu de 10.00)
ETE 2012	TARIFS	l'unité à partir de 5
MATIN – 3H30	14.90 (au lieu de 14.70)	13.30 (au lieu de 13.10)
A-MIDI – 3H30	15.45 (au lieu de 15.20)	13.60 (au lieu de 13.40)
Journée sans REPAS	24.00 (au lieu de 23.65)	21.50 (au lieu de 21.20)
Journée avec REPAS	33.50 (au lieu de 33.00)	30.15 (au lieu de 29.70)
Repas + Garde	11.15 (au lieu de 11.00)	10.15 (au lieu de 10.00)

7) Avenant n°2 à la convention Commune/PNV d'aides à la restauration de toitures traditionnelles.

A la demande du Parc National de la Vanoise, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire cette convention qui arrive à échéance le 30 avril 2011, jusqu'à la mise en œuvre de la charte (le zonage communal concerne le Barioz, les Bieux, les Fontanettes, la Croix, la Chollière et les Prioux).

QUESTIONS DIVERSES :

- Tarifs domaine skiable pour l'hiver 2011-2012 : M. Bernard VION expose les propositions de la SAS PralognanLabellemontagne d'augmentation des tarifs, en liaison avec le projet de remplacement du télésiège de la Chaberne. Il conviendra de se prononcer sur ces tarifs lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Circuit motos : M. le Maire fait état de la demande de création d'un terrain de motos, que plusieurs jeunes souhaitent aménager eux-mêmes sur un ensemble de propriétés privées situées en contrebas de la déchetterie. Ce projet devra faire l'objet d'un examen complet, au regard notamment de toutes les autorisations nécessaires en matière de réglementation relative à ce type d'activité.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23H45

Le Maire

Thierry THOMAS